

Précisions méthodologiques

- Les Brèves et les Réactives sont élaborées à partir d'une analyse de sources d'informations et de rapports publiés tant par les administrations publiques européennes et étrangères que dans la presse, notamment.
- Leur objectif est d'apporter un éclairage comparatif sur les réformes de la gestion publique, principalement dans les pays de l'OCDE.
- Elles ne reflètent pas le point de vue de l'IGPDE.
- Pour des questions de format, nous indiquons seulement un ou deux liens ayant permis de rédiger l'information. Si d'autres ressources ont été utilisées, elles apparaissent entre parenthèses dans le corps du texte.

Note réactive du mois

N° 56 – Finlande



Déjà considéré comme l'un des pays les plus avancés au monde en matière d'administration électronique, la Finlande veut aller plus loin encore. Fin décembre 2012, le gouvernement a dévoilé un ambitieux plan stratégique 2013-2020.

[en savoir plus](#)

Actualité de la gestion publique

1 - Gestion de la performance (budget, indicateurs, audits)

Espagne



L'Inspection générale de la communauté autonome de Castille-León, rattachée à son ministère du Budget, réalise cette année **une centaine d'audits** pour contrôler les comptes des entités publiques de droit privé ainsi que l'utilisation des fonds attribués par l'Union européenne. Ces audits incluent un examen au moyen d'échantillonnage des comptes annuels (audits d'opération) et la rédaction d'un avis sur l'efficacité des contrôles internes de l'organisme payeur (audits de système). Avec **plus de mille comptes examinés chaque année et des services mis à l'honneur pour l'excellence de leur gestion**, le résultat vient d'être salué tant par le ministère de tutelle que par la Commission européenne.

[en savoir plus](#)



Pologne






Faisant suite à un rapport de la Banque mondiale réalisé à sa demande et publié en juin, le ministère des Finances vient d'annoncer son **projet de réforme de la rémunération des agents publics**. Les auteurs du rapport ont décrit un système très complexe et peu flexible ne permettant pas d'ajuster la masse salariale en fonction des besoins, puis ils ont présenté **différents modèles européens**. Selon Ludwik Kotecki, économiste en chef au ministère des Finances, « seul un **mode de calcul des rémunérations commun** aux trois grandes catégories de personnel (administration centrale, agences publiques et gouvernements locaux, qui constituent les deux tiers des effectifs) pourra augmenter l'efficacité du secteur public dans son ensemble ».

[en savoir plus](#)


2 - Organisation et mise en œuvre du service public



Allemagne 	<p>Le 15 août est entrée en vigueur une nouvelle loi fédérale qui réforme intégralement et surtout unifie le droit des taxes encaissées par l'Administration pour les services facturés aux usagers. Précédemment plus de 200 lois et décrets constituaient – à l'échelon fédéral, du Land voire même parfois de la collectivité – l'encadrement juridique de ce domaine ce qui était devenu d'une extrême complexité pour le citoyen. Le texte prévoit que les décrets d'application ministériels devront être publiés au plus tard dans un délai de cinq ans. Cornelia Rogall-Grothe, secrétaire d'État au ministère fédéral de l'Intérieur se félicite de ce nouveau texte législatif qui « est une contribution essentielle à la suppression de la bureaucratie ».</p> <p>en savoir plus</p>
Suisse 	<p>Une initiative populaire fédérale, c'est à dire une proposition de modification de la Constitution fédérale ayant d'abord requis les 100 000 signatures nécessaires puis fait l'objet d'une votation populaire (ou référendum) vient d'aboutir et précise les principes applicables à la Confédération dans les prestations de base qu'elle assure aux usagers de l'Administration. Il est désormais écrit que l'État ne vise pas de but lucratif. Le nouveau texte prévoit aussi que les entreprises privées délégataires de service public ne pourront pas rémunérer leur personnel – à fonction équivalente – sur une base supérieure aux grilles de rémunération en vigueur pour les fonctionnaires fédéraux.</p> <p>en savoir plus</p>

3 - Qualité de service, relation à l'utilisateur, e-administration

Canada 	<p>Le Canada vient de lancer un portail d'accès aux données publiques renouvelé, offrant en particulier de nombreuses informations sur les conditions d'immigration, très souvent demandées. Le nouveau portail, data.gc.ca, propose en outre des données d'une vingtaine d'agences, portant sur le logement, la santé, l'environnement... Portail « nouvelle génération », data.gc.ca est interactif, compatible Web 2.0, avec un moteur de recherche renforcé et un « coin des développeurs » proposant des informations techniques permettant la création de nouvelles applications accessibles au grand public.</p> <p>en savoir plus</p>
Croatie 	<p>Dans le cadre de son adhésion à l'Union européenne qui est devenue effective le 1^{er} juillet, le pays a, sous l'impulsion du Président de la République, initié un projet dénommé « Open Government Partnership » visant à intégrer les organisations non gouvernementales, en leur qualité de représentantes de la société civile, dans le vaste chantier de modernisation de l'Administration. Un Plan d'action, reprenant plus de 50 % des propositions présentées par les ONG, a été établi et cosigné par les deux parties. Parmi les mesures concrètes issues des travaux de ce partenariat, on peut citer la modification du « Government Rules of Procedure » et la nouvelle loi sur l'accès à l'information adoptée par le Parlement le 13 juin.</p> <p>en savoir plus</p>
Danemark 	<p>Le gouvernement, en lien avec les autorités locales et régionales, lance un vaste plan 2013-2017 d'informatisation du système de santé. Il repose sur l'utilisation intensive par tous les acteurs (patients, hôpitaux, médecins, municipalités...) d'applications spécifiques et éprouvées, de la télémédecine, des dossiers individuels dématérialisés et centralisés, et des nouveaux outils de communication. Ce projet a pour ambition d'améliorer les soins, notamment pour les maladies chroniques et de longue durée, et de faire participer activement les patients aux modalités de leur traitement.</p> <p>en savoir plus 1, en savoir plus 2</p>

4 - Gestion des ressources humaines

États-Unis 	<p>GAO (Government Accountability Office), la « Cour des comptes » fédérale, vient de publier un rapport sur le bilan 2012 de la mise en place du télétravail (Telework Enhancement Act de 2010) qui avait été confié à OPM (Office of Personnel Management), l'agence RH fédérale. De gros progrès restent à faire, aussi bien en termes de l'évaluation menée par OPM qu'en termes de diffusion du télétravail dans les agences, indique le GAO. OPM a argué de ses difficultés à recueillir les données sur le télétravail auprès des agences, qui évoquent les « réticences du management » et les « limitations technologiques ». Pour le prochain rapport d'OPM sur le télétravail, en 2014, le GAO demande à OPM de s'appuyer sur la Commission des DRH fédéraux (the Chief Human Capital Officers Council) afin de recueillir des données plus précises, plus globales et plus fiables. En septembre 2011, sur un total de 2 165 millions d'agents fédéraux, 168 558 télétravaillaient.</p> <p>en savoir plus</p>
---	---

<p>Italie</p> 	<p>Après plusieurs années de projets de réforme avortés, la fonction publique bénéficie, enfin, de mesures concrètes. Un décret et un décret-loi tout récemment adoptés prévoient l'intégration (par titularisation après concours) d'une partie des agents contractuels précaires, essentiellement employés dans l'éducation, qui voyaient arriver la fin de leur contrat. Les préretraités qui s'étaient retrouvés sans ressources à la suite de la réforme des retraites (soit quelque 7 à 8 000 « esuberi ») retrouveront leurs droits à pension. Enfin, il est créé une « Agence pour la cohésion territoriale » (Agenzia per la coesione territoriale) qui sera chargée de gérer quelque 30 milliards d'euros de fonds européens et de rationaliser et coordonner la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire.</p> <p>en savoir plus</p>
<p>Royaume-Uni</p> 	<p>À la suite de recommandations émanant de l'Institute for Public Policy Research et de l'Institute for Government, le ministre en charge de la fonction publique, Francis Maude, prévoit, à l'instar du Canada ou de l'Australie, que les ministres auront plus de pouvoirs pour nommer des fonctionnaires dans leur cabinet. Ces derniers seront sous l'autorité directe du ministre et des conseillers et experts sous contrat, et non plus sous celle du secrétaire général de leur ministère de tutelle. Avec pour objectif de renforcer les moyens des cabinets ministériels, ce projet n'est pas sans poser la question de l'indépendance politique des fonctionnaires.</p> <p>en savoir plus 1, en savoir plus 2</p>

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : MYLÈNE ORANGE-LOUBOUTIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE
 RÉDACTEUR EN CHEF : PHILIPPE MAZUEL, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE
 COORDONNATEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-FRANÇOIS ADRIAN
 ÉQUIPE DE RÉDACTION / RELECTURE : JEAN-FRANÇOIS ADRIAN, FABIEN CARDONI,
 CLAIRE FARGEOT-BOLL / GENEVIÈVE CRASPAY
 RÉALISATION ET MISE EN PAGE : IGPDE - BUREAU DE LA RECHERCHE

PUBLICATION MENSUELLE - ISSN 2105-0740



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
 MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
 MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF
 MINISTÈRE DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DU TOURISME